

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015 À 18 HEURES 30

N° 1 - 19 / 2015 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - BUDGET GÉNÉRAL

L'An Deux Mille Quinze, le 10 février 2015

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 février 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Pierre DOAT

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Michel FRANQUES), Muriel ROQUES-ETIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ (Pouvoir de France GERBAL-MEDALLE), Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir de Elodie NADJAR), Pascal PRAGNERE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT (Pouvoir de Claude JULIEN), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Francis SALABERT (pouvoir de Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants votants : Mesdames Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Rino GATEFIN.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES (pouvoir à madame GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE), Bruno CRUSEL, France GERBAL-MEDALLE (pouvoir à Geneviève PEREZ), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Gérard POUJADE, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 39

Votants : 43

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2015**N° 1 – 19 / 2015 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Finances et budget

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

Le conseil communautaire utilise déjà ce mécanisme pour 5 opérations (hôtel d'entreprises, halle technologique InnoProd, centre technique de collecte, rocade/aménagements RN88 et renouvellement des bus).

Il est proposé au conseil communautaire de créer une nouvelle opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2015 sur le budget général pour la réalisation de la passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de programme n° 2015-01 : construction d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn**Opération 002015002 du budget général**

Les crédits prévisionnels suivants sont inscrits en fonction des éléments connus à ce jour, en dépenses et en recettes.

Ils seront réajustés tout au long de la durée de vie de l'opération, en fonction notamment des montants définitifs des travaux qui ne seront connus qu'après notification des marchés publics, et en fonction du montant des subventions qui n'ont pas encore été notifiées (CG 81)

Montants en € TTC

Exercice	2015	2016	2017	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €
dont :				
- Etudes (compte 20)	503 000 €	351 360 €	- €	854 360 €
- Travaux (compte 23)	- €	3 024 000 €	1 296 000 €	4 320 000 €
Recettes prévisionnelles	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €
dont :				
- Subventions (compte 13)	- €	2 234 000 €	- €	2 234 000 €
dont région MP		1 644 000 €		
dont Etat		590 000 €		
dont conseil général Tam		en attente	en attente	
- Emprunt et autofinancement	503 000 €	1 141 360 €	1 296 000 €	2 940 360 €
Total par exercice	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 20 janvier 2015,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, par 41 voix pour, 1 contre (monsieur Frédéric CABROLIER) **et 1 abstention** (madame Dominique MAS)

DÉCIDE de créer une nouvelle opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme (AP) ouvertes en 2015 sur le budget général pour la réalisation de la passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn,

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Montants en € TTC

Exercice	2015	2016	2017	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €
dont :				
- Etudes (compte 20)	503 000 €	351 360 €	- €	854 360 €
- Travaux (compte 23)	- €	3 024 000 €	1 296 000 €	4 320 000 €
Recettes prévisionnelles	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €
dont :				
- Subventions (compte 13)	- €	2 234 000 €	- €	2 234 000 €
dont région MP		1 644 000 €		
dont Etat		590 000 €		
dont conseil général Tam		en attente	en attente	
- Emprunt et autofinancement	503 000 €	1 141 360 €	1 296 000 €	2 940 360 €
Total par exercice	503 000 €	3 375 360 €	1 296 000 €	5 174 360 €

Pour extrait conforme,
Fait le 10 février 2015,
Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

